



MAIRIE DE CHAMPDOLENT

BRÈVE N°28

REPAS DES AÎNÉS 2024



Le traditionnel repas de fin d'année offert par la municipalité a eu lieu cette année le 27 octobre. Malgré le changement de date, il a réuni une vingtaine de convives. C'était un moment sympathique au cours duquel chacun était heureux de se retrouver, d'échanger de bons mots, des souvenirs... Et aussi d'écouter nos chansons favorites ! On a pu chanter, danser ou jouer à la belote. Moment chaleureux où la bonne humeur était au rendez-vous ! Nous remercions vivement tous les participants.



Soucieux d'offrir un moment de partage à nos aînés et de satisfaire le plus grand nombre, la municipalité accueillera vos suggestions de rencontres conviviales avec intérêt. Merci de contacter la mairie.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Comme chaque année, un hommage aux soldats morts pour la France a été rendu ce 11 novembre en compagnie de l'association des anciens combattants, des pompiers et des enfants.

Un pot de l'amitié a clôturé ce moment de mémoire.



NOËL DES ENFANTS 2024

Tous les ans, la municipalité organisait une après-midi festive avec une animation pour les enfants de la commune. Nous avons, hélas, peu de participants. Aussi, afin que chaque enfant puisse en profiter et soucieux de la qualité des interventions proposées, nous avons décidé, cette année, de participer au spectacle offert par l'APE (Association des Parents d'Élèves) durant le temps scolaire en leur attribuant une subvention de 200€. Action que nous souhaitons réitérer dans l'avenir.

Cette année, le spectacle des "CirKett'Mums" aura lieu le 17 décembre



Horaires de la mairie :

- Lundi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00
- Mercredi de 9h00 à 13h00
- Jeudi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

Le secrétariat de mairie sera fermé du 26 au 29 novembre 2024. Nous vous retrouverons le 2 décembre!

Permanences des élus le samedi matin de 10h30 à 12h

Téléphone : 05-46-83-80-44

Numéro en cas d'urgence : 07-88-08-08-14

Mail : mairie@champdolent.fr

Site internet : www.champdolent.fr

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !

Où ? Tu dois te rendre à la Mairie de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile

Comment ?

Pourquoi ?

À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal

MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Service général pour l'admission à la JDC



COUPURES D'ÉLECTRICITÉ

Les coupures répétées sont dues à des carences en matière d'élagage sur notre commune. M. LARCHER, notre référent Enedis, a programmé une visite avec le prestataire "Technivert" le 27 novembre prochain. En début d'année 2025 (semaines 2 et 3), un technicien Enedis organisera tout le phasage des travaux d'élagage.



CALENDRIER 2025

Comme l'an passé, nous proposons un calendrier 2025. Celui-ci sera illustré de photos de notre commune. Vous pouvez encore nous envoyer vos clichés **jusqu'au 10 décembre**.

Attention ! Vous ne pourrez recevoir ce calendrier que si vous le réservez auprès de la mairie.

Inscrivez-vous dès maintenant !

COMPOSTEURS

Des composteurs sont à votre disposition. Pour en bénéficier, prenez contact avec la mairie !



LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS des Vals de Saintonge

Enfants de 0 à 6 ans Gratuit



Le LAEP, c'est une équipe de professionnelles qui vous accueille, chaque semaine en dehors des vacances scolaires, de 9h à 12h à :



• SAINT-JEAN D'ANGÉLY
le mardi matin

• SAINT-SAVINIEN
le mercredi matin

• MATHA
le 1^{er} et 3^e jeudi matin

• AULNAY
le 2^e et 4^e jeudi matin

• TONNAY-BOUTONNE
le vendredi matin

LAEP À SAINT-JEAN D'ANGÉLY :
au RAMP (11 boulevard Patrice de Curmont)

LAEP À SAINT-SAVINIEN :
au RAMP de la Maison de l'Enfance
(34 rue de la Borderie du Couvent)

LAEP À MATHA :
au RAMP (4 place du Château d'eau)

LAEP À AULNAY :
au Centre de Loisirs (rue des Écoles)

LAEP À TONNAY-BOUTONNE :
au Centre de Loisirs (5 chemin des Écoliers)

Pour tout renseignement :

• Téléphone : 06 07 34 47 64

• Email : laep@valsdesaintonge.fr

• Site internet : www.valsdesaintonge.fr/laep



CONTRAINTES BUDGÉTAIRES 2025

En 2025, les collectivités territoriales seront également amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire national afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de -5,0 % en 2025. Cet effort sera, en principe proportionné au poids des collectivités territoriales dans la dépense publique.

Certaines mesures ont commencé à être annoncées comme la diminution du taux de remboursement FCTVA (remboursement d'une part de TVA payée sur nos investissements) qui passera de 16,4% à 14,85%. D'autres sont en réflexion au sein des services de l'État.

Nous ne sommes pas encore en mesure de nous prononcer sur l'impact sur notre budget pour le moment, mais nous ne manquerons pas de vous en informer dès que possible